



Paris. — J. Claye, imp.

Furne et C^e, éditeurs.

Dagobert.

peu disposés à s'entendre, et à concerter un plan en opposition à celui des républicains. Une dépêche interceptée venait de leur faire connaître les projets de leurs ennemis. Bonchamps fut le seul qui proposa un projet hardi et qui révélait des pensées profondes. Il pensait qu'il ne serait pas possible de résister longtemps aux forces de la république réunies dans la Vendée ; qu'il était pressant de s'arracher de ces bois, de ces ravins, où l'on serait éternellement enseveli, sans connaître les coalisés et sans être connu d'eux. En conséquence, il soutint qu'au lieu de s'exposer à

être détruit, il valait mieux sortir en colonne serrée de la Vendée, et s'avancer dans la Bretagne où l'on était désiré et où la république ne s'attendait pas à être frappée. Il conseilla de marcher jusqu'aux côtes de l'Océan, de s'emparer d'un port, de communiquer avec les Anglais, d'y recevoir un prince émigré, de se reporter de là sur Paris, et de faire ainsi une guerre offensive et décisive. Cet avis, qu'on prête à Bonchamps, ne fut pas suivi des Vendéens, dont les vues étaient toujours aussi bornées, et qui avaient toujours une aussi grande répugnance à quitter leur sol.

Leurs chefs ne songèrent qu'à se partager le pays en quatre portions, pour y régner individuellement. Charette eut la basse Vendée, M. de Bonchamps les bords de la Loire du côté d'Angers, M. de La Rochejaquelein le reste du haut Anjou, M. de Lescure toute la partie insurgée du Poitou. M. d'Elbée conserva son titre inutile de généralissime, et le conseil supérieur son autorité fictive.

Le 9, Canclaux se mit en mouvement, laissa au camp des Naudières une forte réserve sous les ordres de Grouchy et d'Haxo, pour protéger Nantes, et achemina la colonne de Mayence vers Léger. Pendant ce temps, l'ancienne armée de Brest, sous les ordres de Beysser, faisant le circuit de la basse Vendée par Pornic, Bourgneuf et Machecoul, devait se rejoindre à Léger avec la colonne de Mayence.

Ces mouvements, dirigés par Canclaux, s'exécutèrent sans obstacles. La colonne de Mayence, dont Kléber commandait l'avant-garde et Aubert-Dubayet le corps de bataille, chassa tous les ennemis devant elle. Kléber, à l'avant-garde, aussi loyal qu'héroïque, faisait camper ses troupes hors des villages pour empêcher les dévastations. « En passant, » dit-il, devant le beau lac de Grand-Lieu, « nous avons des paysages charmants, et des » échappées de vue aussi agréables que multipliées. Sur une prairie immense erraient » au hasard de nombreux troupeaux abandonnés à eux-mêmes. Je ne pus m'empêcher de gémir sur le sort de ces infortunés » habitants, qui, égarés et fanatisés par leurs » prêtres, repoussaient les bienfaits d'un » nouvel ordre de choses pour courir à une » destruction certaine. » Kléber fit des efforts continuels pour protéger le pays contre les soldats, et réussit le plus souvent. Une commission civile avait été jointe à l'état-major pour faire exécuter le décret du 1^{er} août, qui ordonnait de ruiner le sol et d'en transporter la population ailleurs. Il était défendu aux soldats de mettre le feu, et ce n'était que d'après les ordres des généraux et de la commission civile, que les moyens de destruction devaient être employés.

On était arrivé le 14 à Léger, et la colonne de Mayence s'y était réunie à celle de Brest, commandée par Beysser. Pendant ce temps,

la colonne des Sables, sous les ordres de Mieszkouski, s'était avancée à Saint-Fulgent, suivant le plan convenu, et donnait déjà la main à l'armée de Canclaux. Celle de Luçon, retardée un moment par sa défaite à Chantonay, était demeurée en arrière ; mais, grâce au zèle des représentants qui lui avaient donné un nouveau général, Beffroy, elle s'était reportée en avant. Celle de Niort se trouvait à la Châtaigneraie. Ainsi, quoique le mouvement général eût été retardé d'un jour ou deux sur tous les points, et que Canclaux ne fût arrivé que le 14 à Léger, où il aurait dû se trouver le 12, le retard étant commun à toutes les colonnes, l'ensemble n'en était pas détruit, et l'on pouvait poursuivre l'exécution du plan de campagne. Mais, dans cet intervalle de temps, la nouvelle de la défaite essuyée par la division de Luçon était arrivée à Saumur ; Rossignol, Ronsin et tout l'état-major avaient pris l'alarme ; et, craignant qu'il n'arrivât de semblables accidents aux deux autres colonnes de Niort et des Sables, dont ils suspectaient la force. Ils décidèrent de les faire rentrer sur-le-champ dans leurs premiers postes. Cet ordre était des plus imprudents, cependant il n'était pas donné de mauvaise foi, et dans l'intention de découvrir Canclaux et d'exposer ses ailes ; mais on avait peu de confiance en son plan, on était très-disposé, au moindre obstacle, à le juger impossible et à l'abandonner. C'est là sans doute ce qui déterminait l'état-major de Saumur à ordonner le mouvement rétrograde des colonnes de Niort, de Luçon et des Sables.

Canclaux, poursuivant sa marche, avait fait de nouveaux progrès, il avait attaqué Montaigu sur trois points : Kléber, par la route de Nantes, Aubert-Dubayet, par celle de Roche-Servière, et Beysser, par celle de Saint-Fulgent, s'y étaient précipités à la fois, et en avaient bientôt délogé l'ennemi. Le 17, Canclaux prit Clisson ; et ne voyant pas encore agir Rossignol, il résolut de s'arrêter et de se borner à des reconnaissances, en attendant de nouveaux renseignements.

Canclaux s'établit donc aux environs de Clisson, laissa Beysser à Montaigu, et porta Kléber avec l'avant-garde à Torfou. On était là le 19. Le contre-ordre donné de Saumur

était arrivé à la division de Niort, et avait été communiqué aux deux autres divisions de Luçon et des Sables; sur-le-champ elles s'étaient retirées, et avaient jeté, par leur mouvement rétrograde, les Vendéens dans l'étonnement et Canclaux dans le plus grand embarras. Les Vendéens étaient environ cent mille sous les armes. Un nombre immense d'entre eux se trouvaient du côté de Vihiers et de Chemillé, en face des colonnes de Saumur et d'Angers; un nombre plus considérable encore du côté de Clisson et de Mortagne, sur Canclaux. Les colonnes d'Angers et de Saumur, en les voyant si nombreux, disaient que c'était l'armée de Mayence qui les leur rejetait sur les bras, et se plaignaient de ce plan qui les exposait à recevoir un ennemi si formidable. Cependant il n'en était rien, et les Vendéens étaient partout debout en assez grand nombre pour occuper les républicains sur tous les points. Ce jour même, loin de se jeter sur les colonnes de Rossignol, ils marchaient sur Canclaux : d'Elbée et Lescure quittaient la haute Vendée pour joindre l'armée de Mayence.

Par une singulière complication d'événements, Rossignol, en apprenant les succès de Canclaux, qui avait pénétré jusqu'au centre de la Vendée, contremande ses premiers ordres de retraite, et enjoint à ses colonnes de se reporter en avant. Les colonnes de Saumur et d'Angers, placées à sa portée, agissent les premières, et escarmouchent, l'une à Doué, l'autre aux Ponts de Cé. Les avantages sont balancés. Le 18, celle de Saumur, commandée par Santerre, veut s'avancer de Vihiers à un petit village nommé Coron. Artillerie, cavalerie, infanterie, se trouvent, par de mauvaises dispositions, accumulées confusément dans les rues de ce village qui était dominé. Santerre veut réparer cette faute et faire reculer les troupes pour les mettre en bataille sur une hauteur; mais Ronsin, qui, en l'absence de Rossignol, s'attribuait une autorité supérieure, reproche à Santerre d'ordonner la retraite, et s'y oppose. Dans ce moment, les Vendéens fondent sur les républicains; un horrible désordre se communique à toute la division. Il s'y trouvait beaucoup d'hommes du nouveau contingent levé avec le tocsin; ceux-ci se débandent; tout est en-

traîné et fuit confusément, de Coron à Vihiers, à Doué et à Saumur. Le lendemain 19, les Vendéens marchent contre la division d'Angers, commandée par Duhoux. Aussi heureux que la veille, ils repoussent les républicains jusqu'au delà d'Érigné, et s'emparent de nouveau des Ponts de Cé.

Du côté de Canclaux, on se bat avec la même activité. Le même jour, vingt mille Vendéens, placés aux environs de Torfou, fondent sur l'avant-garde de Kléber, composée tout au plus de deux mille hommes. Kléber se place au milieu de ses soldats, et les soutient contre cette foule d'assaillants. Le terrain sur lequel il se bat est un chemin dominé par des hauteurs; malgré le désavantage de la position, il ne se retire qu'avec ordre et fermeté. Cependant, une pièce d'artillerie ayant été démontée, un peu de confusion se répand dans ses bataillons, et ces braves plient pour la première fois. A cette vue, Kléber, pour arrêter l'ennemi, place un officier avec quelques soldats auprès d'un pont, et leur dit : *Mes amis, vous vous ferez tuer.* Ils exécutent cet ordre avec un admirable héroïsme. Sur ces entrefaites, le corps de bataille arrive et rétablit le combat; les Vendéens sont enfin repoussés bien loin, et punis de leur avantage passager.

Tous ces événements s'étaient passés le 19; l'ordre de se reporter en avant, qui avait si mal réussi aux deux divisions de Saumur et d'Angers, n'était pas encore parvenu, à cause des distances, aux colonnes de Luçon et de Niort. Beysser était toujours à Montaigu, formant la droite de Canclaux et se trouvant découvert. Canclaux, voulant mettre Beysser à l'abri, lui ordonna de quitter Montaigu et de se rapprocher du corps de bataille. Il enjoignit à Kléber de s'avancer du côté de Beysser pour protéger son mouvement. Beysser, trop négligent, avait laissé sa colonne mal gardée dans Montaigu. MM. de Lescure et Charette la surprirent, et l'auraient anéantie sans la bravoure de deux bataillons qui, par leur opiniâtreté, arrêtaient la rapidité de la poursuite et de la retraite. L'artillerie et les bagages furent perdus, et les débris de cette colonne coururent à Nantes, où ils furent reçus par la brave réserve laissée pour protéger

la place. Canclaux résolut alors de rétrograder, pour ne pas rester en flèche dans le pays, exposé à tous les coups des Vendéens. Il se replia en effet sur Nantes avec ses braves Mayençais, qui ne furent pas entamés, grâce à leur attitude imposante et au refus de Charette, qui ne voulut pas se réunir à MM. d'Elbée et de Bonchamps dans la poursuite des républicains.

La cause qui empêcha le succès de cette nouvelle expédition sur la Vendée est évidente. L'état-major de Saumur avait été mécontent du plan qui adjugeait la colonne de Mayence à Canclaux; l'échec du 5 septembre fut pour lui un prétexte suffisant de se décourager et de renoncer à ce plan. Un contre-ordre fut aussitôt donné aux colonnes des Sables, de Luçon et de La Rochelle. Canclaux, qui s'était avancé avec succès, se trouva ainsi découvert, et l'échec de Torfou rendit sa position encore plus difficile. Cependant l'armée de Saumur, en apprenant ses progrès, marcha de Saumur et d'Angers à Vihiers et Chemillé, et si elle ne s'était pas si tôt débandée, il est probable que la retraite des ailes n'aurait pas empêché le succès définitif de l'entreprise. Ainsi trop de promptitude à renoncer au plan proposé, la mauvaise organisation des nouvelles levées, et la puissance des Vendéens, qui étaient plus de cent mille sous les armes, furent la cause de ces nouveaux revers. Mais il n'y avait ni trahison de la part de l'état-major de Saumur, ni vice dans le plan de Canclaux. L'effet de ces revers était funeste, car la nouvelle résistance de la Vendée réveillait toutes les espérances des contre-révolutionnaires, et aggravait singulièrement les périls de la république. Enfin, si les armées de Brest et de Mayence n'en étaient pas ébranlées, celle de La Rochelle se trouvait encore une fois désorganisée, et tous les contingents provenant de la levée en masse rentraient dans leurs foyers, en y portant le plus grand découragement.

Les deux partis de l'armée s'empressèrent aussitôt de s'accuser. Philippeaux, toujours plus ardent, écrivit au comité de salut public une lettre bouillante d'indignation, où il attribua à une trahison le contre-ordre donné aux colonnes de l'armée de La Rochelle.

Choudieu et Richard, commissaires à Saumur, écrivirent des réponses aussi injurieuses, et Ronsin courut auprès du ministère et du comité de salut public pour dénoncer les vices du plan de campagne. Canclaux, dit-il, faisant agir des masses trop fortes dans la basse Vendée, avait rejeté sur la haute Vendée toute la population insurgée, et avait amené la défaite des colonnes de Saumur et d'Angers. Enfin, rendant calomnies pour calomnies, Ronsin répondit au reproche de trahison par celui d'aristocratie, et dénonça à la fois les deux armées de Brest et de Mayence comme remplies d'hommes suspects et malintentionnés. Ainsi s'envenimait toujours davantage la querelle du parti jacobin contre le parti qui voulait la discipline et la guerre régulière.

L'inconcevable déroute de Menin, l'inutile et meurtrière tentative sur Pirmasens, les défaites aux Pyrénées-Orientales, la fâcheuse issue de la nouvelle expédition sur la Vendée, furent connues à Paris presque en même temps, et y causèrent la plus funeste impression. Ces nouvelles se répandirent successivement du 18 au 25 septembre, et, suivant l'usage, la crainte excita la violence. On a déjà vu que les plus ardents agitateurs se réunissaient aux Cordeliers, où l'on s'imposait encore moins de réserve qu'aux Jacobins, et qu'ils régnaient au ministère de la guerre sous le faible Bouchotte. Vincent était leur chef à Paris, comme Ronsin dans la Vendée, et ils saisirent cette occasion de renouveler leurs plaintes accoutumées. Placés au-dessous de la Convention, ils auraient voulu écartier son autorité incommode, qu'ils rencontraient aux armées dans la personne des représentants, et à Paris dans le comité de salut public. Les représentants en mission ne leur laissaient pas exécuter les mesures révolutionnaires avec toute la violence qu'ils désiraient y mettre; le comité de salut public, réglant souverainement toutes les opérations suivant des vues plus élevées et plus impartiales, les contrariait sans cesse, et il était de tous les obstacles celui qui les gênait le plus; aussi leur venait-il souvent à l'esprit de faire établir le nouveau pouvoir exécutif d'après le mode adopté par la Constitution.

La mise en vigueur de la Constitution, sou-



Combat de Torfou. (Page 643.)

vent et méchamment demandée par les aristocrates, avait de grands périls. Elle exigeait de nouvelles élections, remplaçait la Convention par une autre assemblée, nécessairement inexpérimentée, inconnue au pays, et renfermant toutes les factions à la fois. Les révolutionnaires enthousiastes, sentant ce danger, ne demandaient pas le renouvellement de la représentation nationale, mais réclamaient l'exécution de la Constitution en ce qui convenait à leurs vues. Placés presque tous dans les bureaux, ils voulaient seulement la formation du ministère constitution-

nel, qui devait être indépendant du pouvoir législatif, et par conséquent du comité de salut public. Vincent eut donc l'audace de faire rédiger une pétition aux Cordeliers, pour demander l'organisation du ministère constitutionnel et le rappel des députés en mission. L'agitation fut des plus vives. Legendre, ami de Danton, et déjà rangé parmi ceux dont l'énergie semblait se ralentir, s'y opposa vainement, et la pétition fut adoptée, à un article près, celui qui demandait le rappel des représentants en mission. L'utilité de ces représentants était si évidente, et il y avait dans

cette clause quelque chose de si personnel contre les membres de la Convention, qu'on n'osa pas y persister. Cette pétition provoqua beaucoup de tumulte à Paris, et compromit sérieusement l'autorité naissante du comité de salut public.

Outre ces adversaires violents, ce comité en avait encore d'autres parmi les nouveaux modérés, qu'on accusait de reproduire le système des girondins, et de contrarier l'énergie révolutionnaire. Fortement prononcés contre les cordeliers, les jacobins, les désorganiseurs des armées, ils ne cessaient de faire leurs plaintes au comité, et lui reprochaient même de ne pas se déclarer assez fortement contre les anarchistes.

Le comité avait donc contre lui les deux nouveaux partis qui commençaient à se former. Suivant l'usage, ces partis profitèrent des événements malheureux pour l'accuser, et tous deux, d'accord pour condamner ses opérations, les critiquèrent chacun à sa manière.

La déroute du 15 à Menin était déjà connue; les derniers revers de la Vendée commençaient à l'être confusément. On parlait vaguement d'une défaite à Coron, à Torfou, à Montaigu. Thuriot, qui avait refusé d'être membre du comité de salut public, et qu'on accusait d'être l'un des nouveaux modérés, s'éleva, au commencement de la séance, contre les intrigants, les désorganiseurs, qui venaient de faire, au sujet des subsistances, de nouvelles propositions extrêmement violentes. « Nos comités et le conseil exécutif, » dit-il, « sont harcelés, cernés par un ramas d'intrigants qui n'affichent le patriotisme que parce qu'il leur est productif. Oui, le temps est venu où il faut chasser ces hommes de rapine et d'incendie, qui croient que la révolution s'est faite pour eux, tandis que l'homme probe et pur ne la soutient que pour le bonheur du genre humain. » Les propositions combattues par Thuriot sont repoussées. Briez, l'un des commissaires envoyés à Valenciennes, lit alors un mémoire critique sur les opérations militaires; il soutient qu'on n'a jamais fait qu'une guerre lente et peu convenable au génie français, qu'on s'est toujours battu en détail, par petites

masses, et que c'est dans ce système qu'il faut chercher la cause des revers qu'on a essuyés. Ensuite, sans attaquer ouvertement le comité de salut public, il paraît insinuer que ce comité n'a pas tout fait connaître à la Convention, et que, par exemple, il y avait auprès de Douai un corps de six mille Autrichiens qui aurait pu être enlevé et qui ne l'avait pas été. La Convention, après avoir entendu Briez, l'adjoint au comité de salut public. Dans ce moment arrivent les nouvelles détaillées de la Vendée, contenues dans une lettre de Montaigu. Ces détails alarmants excitent un élan général. « Au lieu de nous intimider, s'écrie un des membres, jurons de « sauver la république ! » A ces mots, l'Assemblée entière se lève, et jure encore une fois de sauver la république, quels que soient les périls qui la menacent. Les membres du comité de salut public, qui n'étaient point encore arrivés, entrent dans ce moment. Barère, le rapporteur ordinaire, prend la parole. « Tout soupçon, dit-il, dirigé contre le « comité de salut public serait une victoire « remportée par Pitt. Il ne faut pas donner à « nos ennemis le trop grand avantage de « considérer nous-mêmes le pouvoir chargé « de nous sauver. » Barère fait ensuite connaître les mesures prises par le comité. « Depuis plusieurs jours, continue-t-il, le comité « avait lieu de soupçonner que de graves fautes « avaient été commises à Dunkerque, où « l'on aurait pu exterminer jusqu'au dernier « des Anglais, et à Menin, où aucun effort « n'avait été fait pour arrêter les étranges « effets de la terreur panique. Le comité a « destitué Houchard, ainsi que le général divisonnaire Hédouville, qui n'a pas fait à « Menin ce qu'il devait, et l'on examinera sur-le-champ la conduite de ces deux généraux ; le comité va faire ensuite épurer tous les états-majors et toutes les administrations des armées ; il a mis les flottes sur un pied qui leur permettra de se mesurer avec nos ennemis ; il vient de lever dix-huit mille hommes ; il vient d'ordonner un nouveau système d'attaque en masse ; enfin, c'est dans Rome même qu'il veut attaquer Rome, et cent mille hommes, débarquant en Angleterre, iront étouffer à Londres le système

« de Pitt. C'est donc à tort qu'on a accusé le
« comité de salut public; il n'a pas cessé de
« mériter la confiance que la Convention lui a
« jusqu'ici témoignée. »

Robespierre prend alors la parole : « De-
« puis longtemps, dit-il, on s'attache à diffä-
« mer la Convention et le comité dépositaire
« de sa puissance. Briez, qui aurait dû mourir
« à Valenciennes, en est lâchement sorti pour
« venir à Paris servir Pitt et la coalition, en
« déconsidérant le gouvernement. Ce n'est
« pas assez, ajoute-t-il, que la Convention
« nous continue sa confiance, il faut qu'elle
« le proclame solennellement, et qu'elle rap-
« porte sa décision à l'égard de Briez, qu'elle
« vient de nous adjoindre. » Des applaudisse-
ments accueillent cette demande; on décide
que Briez ne sera pas joint au comité de salut
public, et l'on déclare par acclamation que ce
comité conserve toute la confiance de la Con-
vention nationale.

Les modérés étaient dans la Convention, et
ils venaient d'être repoussés, mais les adver-
saires les plus redoutables du comité, c'est-à-
dire les révolutionnaires ardents, se trouvaient
aux Jacobins et aux Cordeliers. C'était surtout
de ces derniers qu'il fallait se défendre. Ro-
bespierre se rendit aux Jacobins, et usa de
son ascendant sur eux; il développa la con-
duite du comité, il le justifia des doubles at-
taques des modérés et des exagérés, et fit
sentir le danger des pétitions tendant à de-
mander la formation du ministère constitu-
tionnel. « Il faut, dit-il, qu'un gouvernement
« quelconque succède à celui que nous avons
« détruit; le système d'organiser en ce mo-
« ment le ministère constitutionnel n'est au-
« tre chose que celui de chasser la Conven-
« tion elle-même, et de décomposer le pouvoir
« en présence des armées ennemies. Pitt peut
« seul être l'auteur de cette idée. Ses agents
« l'ont propagée, ils ont séduit les patriotes
« de bonne foi; et le peuple crédule et souf-
« frant, toujours enclin à se plaindre du gou-
« vernement, qui ne peut remédier à tous ses
« maux, est devenu l'écho fidèle de leurs ca-
« lomnies et de leurs propositions. Vous,
« jacobins, s'écrie Robespierre, trop sincères
« pour être gagnés, trop éclairés pour être
« séduits, vous défendrez la Montagne qu'on

« attaque; vous soutiendrez le comité de sa-
« lut public qu'on veut calomnier pour vous
« perdre, et c'est ainsi qu'avec vous il triom-
« phera de toutes les menées des ennemis du
« peuple. »

Robespierre fut applaudi, et tout le comité
dans sa personne. Les cordeliers furent ra-
menés à l'ordre, leur pétition oubliée, et l'at-
taque de Vincent, repoussée victorieusement,
n'eut aucune conséquence.

Cependant il devenait urgent de prendre
un parti à l'égard de la nouvelle constitution.
Céder la place à de nouveaux révolutionnaires,
équivoques, inconnus, probablement divisés
parce qu'ils seraient issus de toutes les fac-
tions vivant au-dessous de la Convention,
était dangereux. Il fallait donc déclarer à tous
les partis qu'on allait s'emparer du pouvoir,
et qu'avant d'abandonner la république à
elle-même et à l'action des lois qu'on lui avait
données, on la gouvernerait révolutionnaire-
ment, jusqu'à ce qu'elle fût sauvée. De nom-
breuses pétitions avaient déjà engagé la Con-
vention à rester à son poste. Le 10 octobre,
Saint-Just, portant la parole au nom du co-
mité de salut public, proposa de nouvelles
mesures de gouvernement. Il fit le tableau le
plus triste de la France : il chargea ce tableau
des sombres couleurs de son imagination mé-
lancolique; et avec le secours de son grand
talent et de faits d'ailleurs très-vrais, il pro-
duisit une espèce de terreur dans les esprits.
Il présenta donc et fit adopter un décret qui
renfermait les dispositions suivantes. Par le
premier article, le gouvernement de la France
était déclaré *révolutionnaire* jusqu'à la paix;
ce qui signifiait que la Constitution était mo-
mentanément suspendue, et qu'une dictature
extraordinaire était instituée jusqu'à l'expira-
tion de tous les dangers. Cette dictature était
conférée à la Convention et au comité de sa-
lut public. « Le conseil exécutif, disait le dé-
« cret, les ministres, les généraux, les corps
« constitués, sont placés sous la surveillance
« du comité de salut public, qui en rendra
« compte tout les huit jours à la Convention. »
Nous avons déjà expliqué comment la sur-
veillance se changeait en autorité suprême,
parce que les ministres, les généraux, les
fonctionnaires, obligés de soumettre leurs

opérations au comité, avaient fini par ne plus oser agir de leur propre mouvement, et par attendre tous les ordres du comité lui-même. On disait ensuite : « Les lois révolutionnaires « doivent être exécutées rapidement. L'inertie du gouvernement étant la cause des revers, les délais pour l'exécution de ces lois « seront fixés. La violation des délais sera « punie comme un attentat à la liberté. » Des mesures sur les subsistances étaient ajoutées à ces mesures de gouvernement, car « le pain est le droit du peuple, » avait dit Saint-Just. Le tableau général des subsistances définitivement achevé, devait être envoyé à toutes les autorités. Le nécessaire des départements devait être approximativement évalué et garanti ; quant au superflu de chacun d'eux, il était soumis aux réquisitions, soit pour les armées, soit pour les provinces qui n'avaient pas le nécessaire. Ces réquisitions étaient réglées par une commission des subsistances. Paris devait être comme une place de guerre approvisionnée pour un an, à l'époque du 1^{er} mars suivant. Enfin, on décrétait qu'il serait institué un tribunal pour vérifier la conduite et la fortune de tous ceux qui avaient manié les deniers publics.

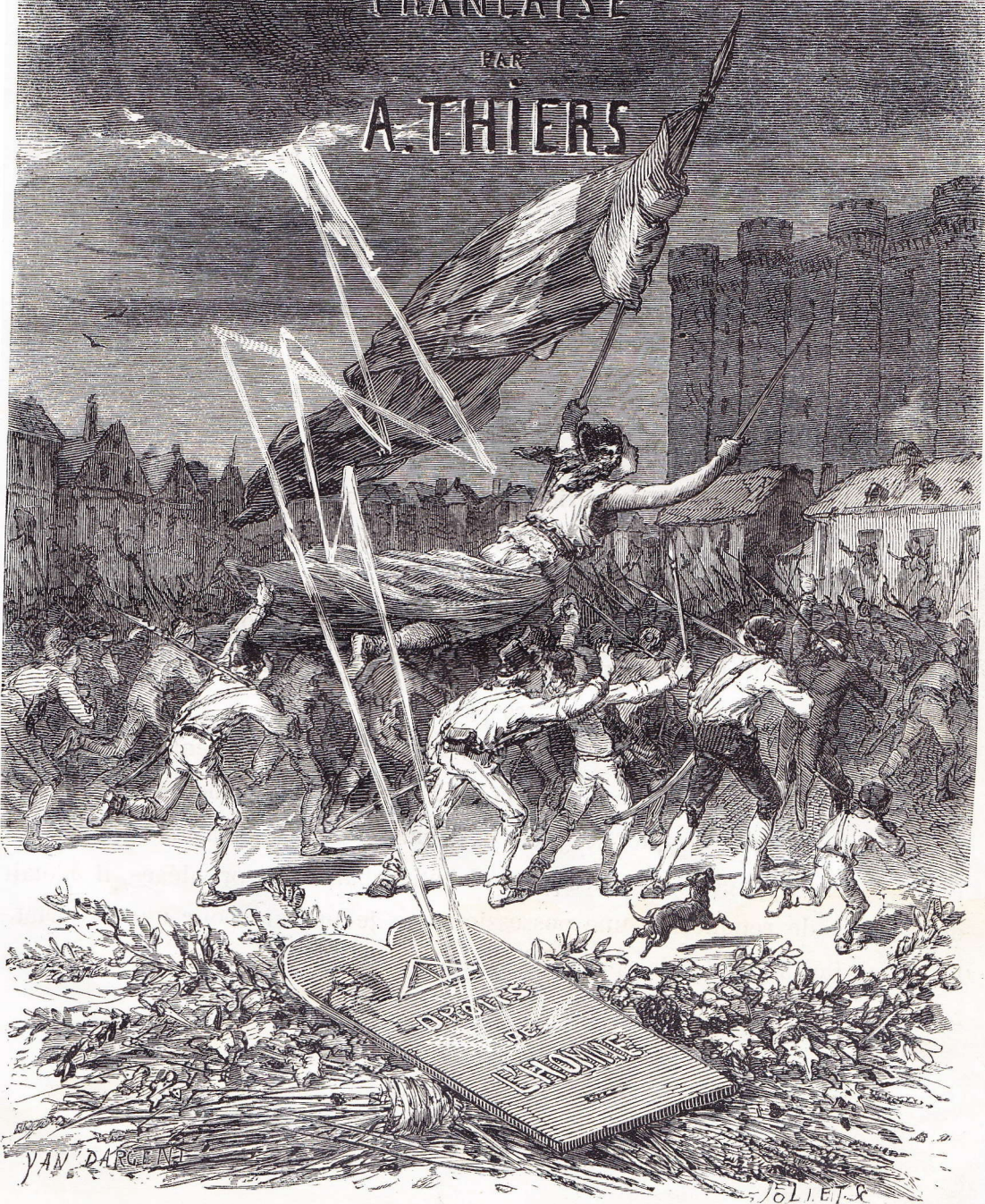
Par cette grande et importante déclaration, le gouvernement, composé du comité de salut public, du comité de sûreté générale, du tribunal extraordinaire, se trouvait complété et maintenu pendant la durée du danger. C'était déclarer la révolution en état de siège, et lui appliquer les lois extraordinaires de cet état, pendant tout le temps qu'il durerait. On ajouta à ce gouvernement extraordinaire diverses institutions réclamées depuis longtemps, et devenues inévitables. On demandait une armée révolutionnaire, c'est-à-dire une force chargée spécialement de faire exécuter les ordres du gouvernement dans l'intérieur. Elle était décrétée depuis longtemps ; elle fut enfin organisée par un nouveau décret (3 septembre). On la composa de six mille hommes et de douze cents canonniers. Elle devait se déplacer, et se rendre de Paris dans les villes où sa présence serait nécessaire, et y demeurer en garnison aux dépens des habitants les plus riches. Les cordeliers en voulaient une par département ; mais on s'y opposa

en disant que ce serait revenir au fédéralisme, que de donner à chaque département une force individuelle. Les mêmes cordeliers demandaient en outre qu'on fit suivre les détachements de l'armée révolutionnaire d'une guillotine portée sur des roues. Toutes les idées surgissent dans l'esprit du peuple quand il se donne carrière. La Convention repoussa toutes ces demandes, et s'en tint à son décret. Bouchotte chargé de composer cette armée, la recruta dans tout ce que Paris renfermait de gens sans aveu, et prêts à se faire les satellites du pouvoir dominant. Il remplit l'état-major de jacobins, mais surtout de cordeliers ; il arracha Ronsin à la Vendée et à Rossignol, pour le mettre à la tête de cette armée révolutionnaire. Il soumit la liste de cet état-major aux jacobins, et fit subir à chaque officier l'épreuve du scrutin. Aucun d'eux, en effet, ne fut confirmé par le ministre sans avoir été approuvé par la société.

A l'institution de l'armée révolutionnaire on ajouta enfin la loi des suspects, si souvent demandée, et résolue en principe le même jour que la levée en masse. Le tribunal extraordinaire, quoique organisé de manière à frapper sur de simples probabilités, ne rassurait pas assez l'imagination révolutionnaire. On souhaitait pouvoir enfermer ceux qu'on ne pourrait pas envoyer à la mort, et l'on demandait des dispositions qui permissent de s'assurer de leurs personnes. Le décret qui mettait les aristocrates hors la loi était trop vague, et exigeait un jugement. On voulait que sur la simple dénonciation des comités révolutionnaires, un individu déclaré suspect pût être sur-le-champ jeté en prison. On décréta, en effet, l'arrestation provisoire, jusqu'à la paix, de tous les individus suspects¹. Étaient considérés comme tels : 1^o ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2^o ceux qui ne pourraient pas justifier, de la manière prescrite par la loi du 20 mars dernier, de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs de-

1. Ce décret célèbre fut rendu le 17 septembre. Il est connu sous le nom de *loi des suspects*.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE
PAR
A. THIERS



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME PREMIER